DAPV - APV 23

Thématique : Accompagnement public : démarches administratives

Dernière mise à jour : 20/10/2026

Fiche en ligne : https://annuaire.autismeinfoservice.fr/accompagnement-public-demarches-administratives/dapv-apv-23

Coordonnées

Adresse
Siège : La Grande Prade
23300 LA SOUTERRAINE

Téléphone
07 85 06 86 28

Email
cpinton@alefpa.fr

Informations de la fiche

Antenne
Manager du DAPV 23:

Caroline Pinton : 07 85 06 86 28

cpinton@alefpa.fr

Assistante au projet et parcours de vie en Creuse :

Périne Cagnard : 06 45 92 15 11

pcagnard@alefpa.fr

Assistante au projet et parcours de vie en Creuse:

Caroline Albouy : 07 86 46 85 61

calbouy@alefpa.fr

Zone concernée
- Nouvelle-Aquitaine

Informations complémentaires
Le DAPV est un service de proximité, gratuit et accessible sans justificatif de handicap, destiné à accompagner les personnes en situation de handicap ainsi que leurs proches dans la réflexion, l’élaboration et la mise en œuvre de leur projet de vie, à tout moment et à tout âge.

Pour qui ?
Pour toute personne en situation de handicap et ses proches (famille, pair aidant), souhaitant construire ou repenser son parcours de vie.

Pourquoi ?
Le DAPV offre un espace d’écoute et de réflexion neutre pour aider la personne à imaginer, formuler et affirmer son projet de vie dans tous les domaines : scolarité, emploi, santé, droits, loisirs, lien social…

Quel est le rôle de l’Assistant(e) au Projet de Vie (APPV) ?
Soutien personnalisé dans l’expression des envies et la construction du projet.

Information claire et adaptée sur les droits et les ressources disponibles (locales ou extérieures).

Recherche de solutions concrètes, privilégiant le droit commun, pour mettre en œuvre le projet choisi.

Comment ça fonctionne ?
Service libre, gratuit et accessible à tout moment.

Aucune démarche administrative préalable n’est requise.

Interventions mobiles dans tout le département de la Creuse, aux lieux et horaires choisis par la personne.